

LIVRET D'ÉPARGNE SOLIDAIRE LA BANQUE POSTALE



FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE ! POUR LE LOGEMENT ET L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Les livrets du « **Service Intérêts Solidaires** » proposés par La Banque Postale, vous permettent de reverser tout ou partie des intérêts de votre livret d'épargne à Habitat et Humanisme, association reconnue d'utilité publique. Ce service est gratuit.

UN LIVRET D'ÉPARGNE CLASSIQUE, SANS FRAIS

À l'ouverture du **Service Intérêts Solidaires**, vous définissez le livret d'épargne à partir duquel vous souhaitez reverser à Habitat et Humanisme, tout ou partie des intérêts, et le pourcentage de ces intérêts à reverser.

=> **3 livrets d'épargne concernés** : vous choisissez le livret dont la totalité ou une partie des intérêts sera reversée à Habitat et Humanisme : Livret A, Livret de Développement Durable, Livret d'Épargne Populaire

=> **4 pourcentages d'intérêts possibles** : vous déterminez le pourcentage des intérêts du livret à reverser, à savoir : 25 %, 50 %, 75 % ou 100 %

=> La Banque Postale s'associe à votre démarche solidaire et citoyenne en valorisant les intérêts que vous avez versé par un **abondement**, égal à **10 % de votre don**.

*Si vous versez 50 € par le biais du **Service Intérêts Solidaires**, la Banque Postale abondera votre versement de 5 €. Habitat et Humanisme bénéficiera donc d'une somme totale de 55 € grâce à votre don.*



Le Service Intérêts Solidaires est labellisé Finansol. Attribué par un comité d'experts indépendants, ce label garantit solidarité, éthique et transparence aux épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne.



UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

=> Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement forfaitaire unique (12,8%) et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% (retenus à la source par la banque). *NB : Le Livret A et le LDD sont défiscalisés. Les intérêts sont donc exonérés d'impôt.*

=> Les dons que vous effectuez auprès d'Habitat et Humanisme ouvrent droit à **une réduction d'impôts de 75%** dans la limite de 1000€ et à 66% pour la partie supérieure, dans la limite de 20% du revenu imposable.

BON À SAVOIR

L'attestation fiscale, pour justifier de votre réduction d'impôt sur le revenu, est émise par Habitat et Humanisme, sans montant minimum. En cas de non réception, vous pourrez en faire directement la demande auprès d'Habitat et Humanisme.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez votre conseiller en bureau de poste ou connectez vous sur labanquepostale.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE SERVICE D'INTÉRÊTS SOLIDAIRES :

Contactez Habitat et Humanisme :

☎ Tél. 04 72 26 03 48

✉ epargne.solidaire@habitat-humanisme.org

Depuis plus de 36 ans, face à l'exclusion et l'isolement, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recreation des liens sociaux.

Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale pour financer et mener à bien son action.